



Pouvoir Adjudicateur :

INRAE, Centre Ile-de-France - Versailles-Saclay
RD10 – Route de Saint-Cyr
78026 VERSAILLES Cedex

Unité IPS2 UMR1403
Adresse : bâtiment 630 – avenue des Sciences
91190 Gif sur Yvette

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Libellé du marché

**Acquisition d'un équipement de manipulation de liquide sans pipetage en
micro et nanovolume pour de l'expérimentation en biologie moléculaire
pour l'unité 1403-IPS2 du Centre INRAE de Versailles-Saclay**

**N° de procédure PLACE
2025-INRAE-VS-IPS2-1403**

VISITE CONSEILLEE

Date et heure limites de réception des plis :

15/09/2025 16:00

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1.	Objet de la consultation.....	3
2.2.	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).....	3
2.3.	Variantes.....	4
2.4.	Tranches.....	4
2.5.	Options.....	4
2.6.	Modification de détail au dossier de consultation.....	4
2.7.	Visite des lieux.....	4
3.	TYPE DE CONSULTATION	4
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	4
5.	DURÉE DU MARCHÉ.....	4
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres	5
7.1.1.	Pour la partie « candidature »	5
7.1.2.	– Pour la partie « Offre ».....	5
7.1.3.	Attribution du marché	6
7.2.	Transmission et réception des offres.....	7
7.2.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire	7
7.2.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire	8
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	9
8.1.	Appréciation des capacités	9
8.2.	Critères d'attribution.....	9
9.	NÉGOCIATION	9
10.	MODE DE REGLEMENT	10
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :	10
12.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
13.	CONTENU DU DOSSIER	11

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Unité Institut de Science des plantes Paris-Saclay (IPS2, UMR1403)
Batiment 630 – Avenue des Sciences
91190 Gif sur Yvette

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Objet de la consultation

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Acquisition, livraison, installation et mise en service, garantie et service après-vente, d'un équipement de manipulation de liquide en micro et nanovolume sans pipetage pour de l'expérimentation en biologie moléculaire.

Le titulaire assurera également la formation du personnel chargé d'utiliser l'équipement objet du marché pour quatre personnes.

Codes CPV (pour les marchés > 90 000 €HT) 38000000-5

Lieu de livraison :

Institut de Science des plantes Paris-Saclay (IPS2, UMR1403)
Batiment 630 – Avenue des Sciences
91190 Gif sur Yvette

2.2. Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

INRAE se réserve le droit de commander ou non, lors de la signature du contrat, des prestations supplémentaires en rapport direct avec l'objet du marché. Le cahier des charges a défini leurs spécifications techniques.

Les soumissionnaires ont l'obligation de répondre dans leur offre aux PSE dites « obligatoires ». A défaut, leur offre sera déclarée irrégulière.

Pour les PSE dites « facultative » les soumissionnaires disposent de la faculté d'y répondre ou non. Ces PSE ne seront pas prises en compte lors de l'analyse des offres.

Les PSE « facultatives » sont les suivantes :...

- PSE 1 : Souscription à une extension de garantie d'un an
- PSE 2 : Souscription à une extension de garantie de deux ans

2.3. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

2.4. Tranches

Sans objet.

2.5. Options

Sans objet.

2.6. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

2.7. Visite des lieux

Une visite des lieux est conseillée. La personne à contacter pour effectuer cette visite, est Médine BENCHOUAÏA (medine.benchouaia@inrae.fr, tél 0169157767

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation n'est pas décomposée en lots au sens de l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

Les soumissionnaires peuvent répondre seuls ou en groupement.

5. DURÉE DU MARCHÉ

La durée du marché débute à sa date de notification et se termine à l'extinction du délai de garantie.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de **90** jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

7.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- La lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- La déclaration sur l'honneur ci-jointe ;
- La déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les références sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Les soumissionnaires peuvent fournir les pièces complémentaires n° 1 à 4 dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1 et DC2 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

- ***chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève pas de la cotraitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

7.1.2. – Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

1. **L'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières** (cadre joint dans le dossier de consultation) dûment **complété** et précisant le **montant** hors taxes et toutes taxes comprises des prestations qui font l'objet de l'offre.
2. **La décomposition du prix globale et forfaitaire** du soumissionnaire (DPGF) Cette dernière sera détaillée et fera apparaître tous les éléments de l'offre, notamment l'installation/livraison de l'équipement, le coût de la formation, la garantie, le SAV, les PSE etc. L'offre financière doit être disponible en fichier type tableur modifiable.
3. **Le cadre de réponse technique* présentant l'offre technique** du soumissionnaire et qui devra obligatoirement comporter les éléments suivants :
 - Matériel proposé et ses caractéristiques techniques (critère 1)
 - Qualité du service après-vente (critère 3)
 - Délai de livraison (critère 4)
 - Dispositions environnementales (critère 5)

ainsi que tous documents permettant d'apprécier l'offre du soumissionnaire au regard des critères 1,3,4,5 décrits à l'article « 8.2 – Offres » du présent règlement de la consultation.

4. Un relevé d'identité bancaire (**IBAN-BIC**)

5. **L'attestation de visite.**

*Le titulaire, dans sa réponse technique a une obligation de transparence sur :

- ➔ Les performances de l'équipement (ou des équipement(s) proposé(s) ;
- ➔ La durée de disponibilité des pièces détachées ;
- ➔ La date connue ou probable d'arrêt de fabrication du modèle d'équipement proposé ;
- ➔ Le coût des pièces détachées et des interventions en cas de panne hors période de garantie ou hors contrat de maintenance ;
- ➔ La qualité de son service après-vente (délai d'intervention, expertise du personnel, support technique, provenance des pièces détachées, conditions de mise à jour des logiciels...);
- ➔ La liste des composants répondant à la définition de consommables ;
- ➔ Les vérifications réglementaires et de compatibilité avec l'environnement du laboratoire à effectuer.

7.1.3. Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, et en application des articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique, les pièces suivantes :

1. La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour INRAE
2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vos obligations fiscales et sociales ont été satisfaites à savoir :
 - a) l'attestation délivrée par l'administration fiscale attestant des déclarations et du paiement relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la TVA,

- b) l'attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contribution de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales (URSSAF ou autre, à télécharger sur net-entreprises ou urssaf.fr par exemple) datant de moins de 6 mois,
- 3. Les attestations d'assurances en responsabilité civile et professionnelle.
- 4. Si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements attestant de votre habilitation à poursuivre votre activité.

Ainsi que les originaux des pièces suivantes à l'adresse postale indiquée ci-dessous :

Centre INRAE de Versailles - Saclay

Unité IPS2 UMR1403

Adresse : bâtiment 630 – avenue des Sciences
91190 Gif sur Yvette

- 5. Le document d'habilitation établi et signé en original par chacun de vos cotraitants vous permettant de les représenter dans le cadre du groupement et notamment de signer en leur nom et pour leur compte les documents relatifs à l'offre du groupement (le cas échéant en cas de groupement).
- 6. La déclaration sur l'honneur signée **en original**.
- 7. L'acte d'engagement valant CCP, signé **en original**.

7.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plateforme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : **XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents**

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

MAPA - ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE MANIPULATION DE LIQUIDE SANS PIPETAGE EN MICRO ET NANO VOLUME POUR DE L'EXPERIMENTATION EN BIOLOGIE MOLECULAIRE POUR L'UNITE 1403-IPS2 DU CENTRE INRAE DE VERSAILLES-SACLAY COPIE DE SAUVEGARDE - « NE PAS OUVRIR » (NOM DE L'ENTREPRISE)
--

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

Centre INRAE de Versailles - Saclay

Unité IPS2 UMR1403

Adresse : bâtiment 630 – avenue des Sciences

91190 Gif sur Yvette

ou remise à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

8.1. Appréciation des capacités

Les candidats seront jugés sur leurs :

- 1 - Capacités économiques et financières (chiffres d'affaires)
- 2 - Capacités techniques et professionnelles (références et/ou tous documents justifiant de la capacité du candidat à réaliser les prestations).

8.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Valeur technique de l'offre : 50 %
- Critère 2 : Coût (ou prix) : 25 %
- Critère 3 : Qualité du service après-vente : 10%
- Critère 4 : Délai de livraison : 5 %
- Critère 5 : Dispositions environnementales : 10 %

INRAE pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

9. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché. A défaut, INRAE peut attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, selon les dispositions de l'article R2123-5 du code de la commande publique.

Pour le cas où INRAE décide de négocier, la négociation sera engagée sur la base des critères spécifiés à l'article 8.2 avec les entreprises ayant présenté les meilleures offres au terme de ce classement. Le nombre maximum d'entreprises invitées aux négociations est fixé à trois.

De même, le choix final du titulaire du marché se fera sur la base de ces critères en fonction des éléments obtenus ou non lors de la négociation.

Les négociations pourront être menées par écrit via la plateforme PLACE, à distance au moyen de visioconférence, en face à face ou par un jeu de questions/réponses.

ATTENTION :

Les négociations menées par voie électronique le seront via l'adresse courriel avec laquelle le soumissionnaire s'est authentifié au moment du dépôt de son offre.

En cas de négociation en face à face, une convocation, précisant notamment les modalités d'accès à cette négociation (date, heure, salle de réunion) sera alors adressée à chacun des soumissionnaires retenus par voie électronique au moins sept (7) jours calendaires avant.

Cette réunion de négociation devrait durer 1 heure maximum. Trois personnes maximum par soumissionnaire seront admises à se rendre à cette réunion de négociation. A l'issue de celle-ci, il sera demandé aux soumissionnaires de confirmer par écrit les engagements/éléments avancés.

Si besoin était nécessaire, la négociation se poursuivra selon la forme de questions/réponses adressé par courriel à chacun des trois soumissionnaires

10. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'acte d'engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ :

L'acte d'engagement valant CCP sera re-matérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification pourra être électronique.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE).

13. CONTENU DU DOSSIER

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Un cadre d'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (AECCP)
- Formulaire DC1
- Formulaire DC2
- Le cadre de déclaration sur l'honneur
- Un cadre de sous-traitance (pour prestations de services associés)
- Un cadre de PV de mise en ordre de marche
- Un cadre de PV relatif aux opérations de vérification d'aptitude (VA)
- Un cadre de PV relatif aux opérations de vérification de service régulier (VSR)
- Un cadre d'attestation de visite des lieux